DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :	
Le Conseil Municipal :	53

ÄUBERVILLIERS

En exercice: 53

Présents: 35

N°002

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

L'AN deux mille vingt-cinq, le 13 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni Hôtel de Ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique, LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: GILLY Jean-Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, BOUCHA Safia, NEDELEC Soizig.

Excusés:

Représentés par :

Monsieur José LESERRE Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie-Françoise MESSEZ Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Kourtoum SACKHO Monsieur Pierre SACK

Madame Sandrine DESIR

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Patricia LOE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Solène DA SILVA

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Solène DA SILVA Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Lewis CHARTIER Monsieur Samuel MARTIN

Madame Margaux HOUIS Madame Véronique DAUVERGNE

Madame Marie-Amélie ANQUETIL Monsieur Damien BIDAL Madame Nadège NIFEUR Monsieur Marc GUERRIEN

Monsieur Jean-Jacques KARMAN Monsieur Anthony DAGUET

Madame Fatima YAOU Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zishan BUTT Madame Nabila DJEBBARI

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Véronique DAUVERGNE

Séance du Conseil Municipal du 13/02/25

N°002

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires Culturelles/Service des Relations Internationales

OBJET : Solidarité avec la population de Mayotte

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain DESCAMPS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29 ;

Considérant les dégâts causés par le passage du cyclone CHIDO sur l'ile de Mayotte et l'urgence de la situation ;

Considérant l'appel à la générosité « Solidarité Mayotte » lancé par la Fondation de France, 1^{er} réseau de philanthropie en France qui agit en soutien aux structures locales ;

Considérant la solidarité que la municipalité exprime envers des ressortissants de Mayotte vivant sur son territoire et de leurs familles ;

Adoption à l'unanimité par 49 pour

DELIBERE:

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France à hauteur de cinq mille euros (5 000 €).

AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/02/25

Accusé en préfecture :

93-219300019-20250213-Imc138923-DE-1-1

Publiée le : 20/02/25 Certifiée exécutoire : Le Maire, Karine FRANCLET

